

Article 1. Il est créé une cinquième branche de la sécurité sociale destinée à assurer le financement de la sécurité sociale des personnes âgées de 65 ans et plus.  
L'Assemblée nationale est chargée de définir les modalités de financement de cette cinquième branche de la sécurité sociale.  
L'Assemblée nationale est chargée de définir les modalités de financement de cette cinquième branche de la sécurité sociale.  
L'Assemblée nationale est chargée de définir les modalités de financement de cette cinquième branche de la sécurité sociale.  
L'Assemblée nationale est chargée de définir les modalités de financement de cette cinquième branche de la sécurité sociale.  
L'Assemblée nationale est chargée de définir les modalités de financement de cette cinquième branche de la sécurité sociale.  
L'Assemblée nationale est chargée de définir les modalités de financement de cette cinquième branche de la sécurité sociale.  
L'Assemblée nationale est chargée de définir les modalités de financement de cette cinquième branche de la sécurité sociale.  
L'Assemblée nationale est chargée de définir les modalités de financement de cette cinquième branche de la sécurité sociale.  
L'Assemblée nationale est chargée de définir les modalités de financement de cette cinquième branche de la sécurité sociale.

## Créer une cinquième branche de la sécurité sociale sans prévoir son financement serait une provocation faite aux seniors

9 juillet 2020

Du 15 au 19 juin 2020 l'Assemblée Nationale va examiner le projet de loi organique visant à créer la cinquième branche de la sécurité sociale. Adédom salue cette avancée...[Voir la suite](#) [1]

---

### Source

URL:<https://adef42.fr/actu-adessadomicileorg/creer-une-cinquieme-branche-de-la-securite-sociale-sans-prevoir-son>

### Liens

[1] <https://adef42.fr/actu-adessadomicileorg/creer-une-cinquieme-branche-de-la-securite-sociale-sans-prevoir-son>